



---

# Avis d'audience

---

Le 19 mars 2012

Ref. 2012-H-105

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en mars pour étudier la demande d'Ontario Power Generation Inc. (OPG) concernant la modification du permis d'exploitation du réacteur de puissance pour sa centrale Pickering-B. L'installation se trouve à Pickering, en Ontario.

OPG a demandé à la Commission de remplacer la révision 34 des Lignes de conduite pour l'exploitation par la révision 35 qui approuve le recours à l'état d'arrêt garanti à l'aide de barres.

La Commission a déterminé qu'une audience publique n'était pas nécessaire pour étudier la demande d'OPG. L'audience se déroulera par voie de mémoires présentés par OPG et le personnel de la CCSN.

Lorsque la Commission aura terminé ses délibérations et rendu une décision dans le dossier, un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision*, sera publié sur le site Web de la CCSN et mis à la disposition du public.

Les recommandations du personnel de la CCSN et le mémoire d'OPG ne sont pas disponibles en ligne. Pour les obtenir, il faut en présenter la demande au Secrétariat à l'adresse suivante :

a/s de Julie Bouchard

Agente du tribunal

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire Tél. : 613-995-1703 ou 1-800-668-5284

280, rue Slater, C.P. 1046

Fax : 613-995-5086

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Courriel : interventions@cnscccsn.gc.ca